



NATIONS
UNIES

HSP



ONU-HABITAT

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr.
GENERALE

HSP/GC/19/5
5 novembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Dix-neuvième session*

Nairobi, 5-9 mai 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

**DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIES DE LOGEMENT
EN FAVEUR DES CITADINS PAUVRES**

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente note est un document thématique sur le développement urbain et les stratégies de logement en faveur des citoyens pauvres, à examiner par le Conseil d'administration. L'élimination de la pauvreté est le principal défi du vingt et unième siècle en matière de développement. La promotion des droits, des capacités et des besoins fondamentaux des populations vivant et souvent travaillant dans des conditions de pauvreté a été depuis longtemps un objectif de la communauté internationale, et l'élimination de la pauvreté a figuré parmi les priorités de l'Assemblée du Millénaire tenue à New York en septembre 2000. Dans son rapport à ladite Assemblée, le Secrétaire général, Koffi Annan, a déclaré que «l'extrême pauvreté est un affront à notre humanité commune». La réaction des Chefs d'Etat de 189 pays a été de s'engager dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies à réduire, d'ici à 2015, de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Un élément précis de cet objectif plus large est l'engagement à doubler, dans les mêmes délais, le nombre de personnes, en ce qui concerne l'accès à l'eau potable. La Déclaration du Millénaire a également engagé les Etats membres à obtenir, d'ici 2020, «une amélioration sensible de la qualité de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis», un objectif qui a été initialement fixé dans le Plan d'action relatif aux villes sans bidonvilles. L'intégration de cet objectif dans la Déclaration du Millénaire représente une reconnaissance importante de l'urbanisation de la pauvreté et de la contribution des villes à l'élimination de la pauvreté.

* Dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), organe subsidiaire de l'Assemblée générale. La présente session (première session du Conseil d'administration) a été désignée dix-neuvième du Conseil pour marquer la continuité et les liens entre le Conseil d'administration et la Commission des établissements humains.

** HSP/GC/19/1.

K0263109

260203

2. Ultérieurement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé le projet du Millénaire pour coordonner les activités entreprises par le système des Nations Unies en vue d'aider les Etats membres à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire. L'Assemblée générale a conféré à l'ONU-HABITAT la responsabilité pour l'objectif 11 du but 7, ayant trait aux villes sans bidonvilles. Précisément, elle a demandé à l'ONU-HABITAT de collaborer avec les Etats membres pour suivre et analyser les conditions des taudis et des établissements informels, mettre au point des moyens de sensibilisation et promouvoir les activités des programmes qui ont servi à réduire la pauvreté urbaine.

3. Lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), en août 2002, les Etats membres ont adopté la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable. Alors que cette déclaration politique n'a pas engagé les gouvernements à réaliser de nouveaux buts et objectifs en respectant des calendriers précis, les gouvernements ont convenu d'inclure «le logement adéquat» parmi les six conditions fondamentales du développement durable. Elle a également fixé l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'assainissement, ce qui a élargi l'objectif du développement du millénaire. Afin de compléter la Déclaration de Johannesburg, les gouvernements ont mis au point le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable en indiquant les mesures que les Etats membres pourraient prendre pour réaliser le développement durable. Le texte est explicite quant à l'accès à un logement adéquat, à la terre, à l'eau potable et à l'assainissement. Le Plan d'application tient compte des villes et d'autres établissements humains et de l'importance d'«une urbanisation durable». Une bonne gouvernance et une prise de décision largement représentative ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux, notamment par les autorités locales, sont soulignés dans le texte comme étant essentiels au développement durable.

4. Le but du présent document thématique est d'examiner comment les approches du développement urbain ont évolué au fil du temps, et plus récemment avec l'émergence de la préoccupation internationale susmentionnée concernant la lutte contre la pauvreté urbaine. Concrètement, il s'agit de la façon dont les acteurs locaux, notamment les gouvernements et les autorités à tous les niveaux, les organisations non gouvernementales, les professionnels et les populations habitant et travaillant dans les quartiers insalubres, se sont efforcés d'apporter des améliorations à l'état des villes et des centres urbains sous des formes qui sont favorables aux citoyens pauvres. Aux fins de faciliter l'analyse, le document examine deux éléments du développement urbain, à savoir la gestion urbaine et les stratégies en matière de logement.

5. Le chapitre premier commence par l'examen de l'évolution des approches en matière de planification et de gestion urbaines, allant des plans directeurs à la gestion urbaine en faveur des pauvres. Le chapitre deux examine l'évolution des stratégies en matière de logement, allant de la fourniture directe de logements par le gouvernement jusqu'à l'accent mis sur la sécurité d'occupation pour les habitants pauvres. Certaines des leçons essentielles tirées des deux approches sont résumées dans le chapitre trois. Des exemples des innovations actuelles des approches en matière de lutte contre la pauvreté urbaine sont donnés dans le chapitre quatre, où sont examinées les contributions apportées aux niveaux local, national et international. Enfin, le document conclut dans le chapitre V en présentant les questions à examiner plus avant.

6. Le présent document a mis à profit les résultats des discussions de la première session du Forum mondial urbain, tenu à Nairobi en mai 2002, du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en août 2002, et des activités entreprises dans le cadre des campagnes mondiales en faveur de la sécurité d'occupation et sur la gouvernance urbaine et du projet du Millénaire.

I. EVOLUTION DES APPROCHES DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION URBAINES

7. L'évolution des approches de la planification et de la gestion urbaines s'est déroulée sur quatre grandes phases : la planification générale; la planification stratégique; la décentralisation et la gestion urbaine; et la gouvernance urbaine. Au fil des ans, on est passé progressivement d'une planification physique et spatiale réalisée par les gouvernements centraux ou des ministres sectoriels puissants à une approche de gestion plus décentralisée ancrée dans les villes. L'avènement de la déréglementation et de la privatisation, de la décentralisation et des réformes des autorités locales, couplé à la démocratisation et à la participation populaire a modifié les rapports de force et nécessité de nouvelles formes de prises de décision. Au fil du temps, une approche de gestion qui cherche à concilier les intérêts en conflit et à utiliser au mieux des ressources rares a fait son apparition en tant que paradigme dominant.

8. Le plan directeur traditionnel consistait en un plan physique à long terme bien défini qui était censé servir comme base pour les investissements futurs dans l'infrastructure et comprenait un système détaillé de réglementation et de contrôle de l'utilisation des terres. Il s'est avéré utile pour les villes caractérisées par une lente croissance de la population et des revenus moyens élevés ainsi que des règlements effectivement applicables d'utilisation des terrains. Cependant, cette approche s'est révélée inadéquate pour de nombreuses villes dans le monde en développement, en particulier dans des pays connaissant une croissance économique lente et un exode rural important. En général, le Plan directeur traditionnel souffrait de plusieurs inconvénients majeurs. Il s'agissait d'un plan physique qui mettait l'accent sur une ségrégation au niveau de l'infrastructure et de l'utilisation des terrains, sans accorder l'attention voulue aux considérations économiques, sociales ou environnementales. Les incidences financières du plan étaient rarement examinées et il s'ensuivait que de nombreux plans n'étaient jamais mis en œuvre. D'une manière générale, il était coordonné avec d'autres secteurs et des stratégies socio-économiques et financières. Les spécialistes des administrations centrales ou les organismes d'exécution étaient souvent les seuls artisans des plans directeurs. Dans bien des cas, ces responsables étaient sceptiques quant à la contribution du secteur privé et des groupes communautaires à la gestion urbaine. Du point de vue des citoyens pauvres, les plans directeurs traditionnels n'avaient pas de liens avec la réalité, et la plupart du temps, on ne tenait pratiquement pas compte de l'existence des citoyens pauvres et de leurs établissements. Souvent, les réglementations en matière d'utilisation des terrains et de la planification du développement ne correspondaient pas au revenu et aux modes de subsistance, telles que les petites entreprises à domicile des citoyens pauvres. La plupart des plans directeurs n'étaient pas conçus dans le cadre d'un processus de consultations effectives avec les acteurs du secteur privé et les communautés et l'étaient rarement avec les citoyens pauvres eux-mêmes. En fin de compte, les plans directeurs se sont avérés trop rigides pour répondre à la croissance rapide des établissements informels et dans de nombreux cas ont de fait contribué à leur prolifération.

9. Dans les années 70 et au début des années 80, de nouvelles études de planification ont été mises au point pour remédier aux inconvénients de l'approche des plans directeurs. Des plans structurels étaient plus généraux et souples et s'efforçaient de tenir compte des dimensions sociales et économiques. La planification considérait la participation communautaire comme la clé du succès et a utilisé l'approche d'apprentissage «sur le tas» pour adapter aux conditions locales des données d'expérience venant d'autres contextes. Alors que certains d'entre eux avaient eu un impact important, ces plans d'action étaient de dimension moyenne, souvent non coordonnés et constituaient quelquefois des processus auxquels on accordait trop d'importance sans qu'ils donnent de résultats, sans compter qu'ils s'étaient rarement attaqués aux problèmes socio-économiques fondamentaux. En revanche, la planification stratégique a couplé une approche visant des objectifs précis à un processus participatif continu qui associait des groupes communautaires et le secteur privé. La planification stratégique a continué d'évoluer et intègre désormais des éléments forts tels que la conception participative et la promotion du rôle de la cité dans le développement économique local.

10. Pour les citoyens pauvres, ces nouveaux outils ont réussi à faire en sorte que les plans «établis sur papier» tiennent davantage compte de la réalité. Les établissements informels étaient reconnus et intégrés dans les plans. Les normes de construction, les règlements en matière d'utilisation des terrains et les normes

de zonage étaient devenus plus souples. Les pauvres des zones urbaines avaient de plus en plus leur mot à dire dans la planification urbaine, mais leur participation avait lieu à des moments précis au cours du cycle du projet, la plupart du temps seulement au cours de la phase de conception.

11. Dans les années 80, les approches de planification urbaine globale étaient devenues problématiques lorsque la crise de la dette a commencé à rogner les budgets de la plupart des pays en développement. De nombreux gouvernements ont mis en oeuvre des mesures d'austérité, accompagnées par des programmes d'ajustement structurel à plus long terme. Dans les villes, on accordait davantage d'attention aux secteurs à mesure que les gouvernements s'efforçaient de se débarrasser de la dette en réduisant les dépenses sur tous les services, à l'exception des plus vitaux. Dans de nombreux pays, les pauvres ont souffert de manière disproportionnée des conséquences de l'ajustement structurel, en raison de la perte de revenu et des moyens de subsistance.

12. Parallèlement aux politiques d'ajustement structurel, la plupart des donateurs ont adopté une politique de facilitation, mettant l'accent sur l'administration à petite échelle, une meilleure efficacité et productivité et davantage de gestion du secteur privé. Certains gouvernements ont permis le jeu de la concurrence et l'appel au secteur privé pour l'exécution des services urbains de base, alors que d'autres ont cherché à obtenir un équilibre entre faire intervenir les forces du marché et aider les habitants des taudis et leurs organisations. Au niveau local, la politique de facilitation a été introduite au cours de la troisième phase de l'évolution du développement urbain, qui a été axée sur la gestion urbaine et la décentralisation.

13. La gestion urbaine a été adoptée en premier, et a visé à moderniser les pratiques de gestion des autorités locales. A bien des égards, on s'est félicité de l'initiative consistant à favoriser davantage les autorités locales. Auparavant, les organismes de l'administration centrale avaient été chargés de l'exécution des grands projets sans renforcer les capacités des autorités locales. Cette phase a également marqué le retour des questions urbaines dans le programme de développement de la communauté internationale. Cependant, les pratiques de gestion urbaine ont été mises au point conformément à l'orientation de l'époque en faveur du secteur privé, consistant souvent en une approche descendante. Les partenariats public/privé étaient encouragés et ont démontré, à leur crédit, que les citoyens pauvres étaient capables et désireux de payer pour les services. Cela dit, dans bien des cas, les services n'avaient pas bénéficié aux pauvres des zones urbaines. Les entreprises montraient peu d'empressement à fournir des services à perte et n'étaient pas disposées à faire des investissements importants dans l'infrastructure en vue de fournir des services aux établissements informels. Dans l'intervalle, les autorités locales ont quelquefois épuisé le potentiel des subventions croisées en accordant des contrats de monopole au secteur privé.

14. Dans un contexte de réduction des fonds accordés par l'administration centrale et de baisse des demandes faites par les organisations populaires, les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles concernant des autorités locales plus démocratiques et rendant davantage de comptes aux administrés, des politiques de décentralisation ont été encouragées à la fin des années 80 et au début des années 90. Les réformes juridiques et constitutionnelles dans des pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et les Philippines ont permis d'apporter des améliorations importantes à la gouvernance locale. Si au cours des premières années de décentralisation, les responsabilités ont été simplement dévolues au niveau local sans qu'il soit pourvu à un financement adéquat ou aux besoins des capacités locales pour relever les nouveaux défis (en matière de déconcentration), il n'en reste pas moins que la situation n'a cessé de s'améliorer progressivement depuis. Diverses autres raisons expliquent également l'inefficacité des autorités locales. Les administrations centrales ont continué à contrôler les ressources et la planification locales alors qu'il n'existait qu'une capacité locale limitée pour mobiliser les ressources au niveau local. En outre, les partis d'opposition ont en général dominé les autorités locales, portant ainsi des graves préjudices au transfert des pouvoirs de l'administration centrale et à la délégation de l'autorité. Décentraliser sans fournir les capacités et les ressources suffisantes a, dans ces certains pays, eu des conséquences fâcheuses sur les droits de l'homme. La corruption et le népotisme locaux avaient également eu des effets néfastes sur la décentralisation. Au cours de cette période, l'importance de la politique dans le développement urbain a commencé à être reconnue.

15. Au début des années 90, les limites des politiques fondées sur la croissance et des modèles du secteur privé ont été appréhendées. La viabilité écologique et la réduction de la pauvreté ont pris de l'importance. De plus, la définition matérialiste de la pauvreté qui a caractérisé les politiques adoptées entre les années 60 et 80 a été remplacée par une compréhension pluridimensionnelle de la pauvreté urbaine. Plus récemment, l'exclusion sociale a été de plus en plus perçue comme un facteur aggravant la pauvreté. Les pauvres des zones urbaines ont été obligés d'adopter des mécanismes d'adaptation à court terme, en ayant peu de chance d'échapper à la pauvreté. Les familles qui peuvent le faire ont pris deux boulots et réduit les dépenses là où c'est possible, y compris sur la nourriture, la santé et l'éducation. Dans cette situation, les pauvres ne pouvaient pas se faire entendre et n'avaient aucune chance de participer à la vie politique autrement qu'à travers des échanges superficiels avec les politiques pendant les périodes électorales.

16. La reconnaissance de l'importance de la politique et le fait d'avoir mis à nouveau l'accent sur les processus d'exclusion sociale ont conduit à l'adoption de l'approche actuelle en matière de gouvernance urbaine. Cela va de pair avec la reconnaissance du fait que des villes bien gérées et ouvertes ne doivent pas leur succès uniquement à l'argent, à la technologie ou même au savoir-faire, mais également grâce à l'amélioration de la qualité de la gouvernance urbaine. Les partenariats locaux efficaces qui utilisent équitablement des ressources locales limitées sont considérés comme la clé de la réduction de la pauvreté urbaine. L'approche de la gouvernance urbaine comprend plusieurs éléments. Premièrement, elle est fondée sur l'effort tendant à définir les rôles appropriés du gouvernement, des autorités locales, du secteur privé, de la société civile en général et des citoyens pauvres en particulier. Deuxièmement, elle intègre des leçons tirées des approches de planification urbaine, reconnaissant ainsi l'importance vitale de la prise de décision et de la vision urbaine fondées sur la participation.

17. Au cours de la décennie écoulée, plusieurs mesures concrètes ont été mises au point pour améliorer la qualité des relations de gouvernance entre les principaux acteurs urbains, en vue de maximiser l'impact des efforts déployés pour réduire la pauvreté urbaine. La budgétisation participative, la représentation équilibrée des sexes au sein des autorités locales, les pactes d'intégrité entre les autorités locales et le secteur privé et les initiatives de gouvernance reposant sur l'informatique sont autant d'exemples de ces innovations. Souvent, l'appel lancé en faveur d'une meilleure gouvernance urbaine est expressément lié aux droits de l'homme. Dans certaines régions, en particulier l'Amérique latine et les Caraïbes, ces droits sont utilisés pour promouvoir les droits des citoyens pauvres à la ville. Il reste beaucoup d'efforts à faire pour réussir la transposition de pratiques efficaces de bonne gouvernance dans les pays et au niveau des régions. Évaluer les résultats des mesures de bonne gouvernance en matière de réduction de la pauvreté urbaine constitue un autre défi important.

II. EVOLUTION DES STRATEGIES DU LOGEMENT

18. Il y a eu plusieurs phases dans l'évolution des stratégies du logement : a) la fourniture de logements et l'élimination des taudis; b) les sites et services; c) l'assainissement des quartiers insalubres; et d) la sécurité d'occupation. Ces aspects ne correspondent pas à des périodes chronologiques bien définies. Ils ont évolué, et dans de nombreux pays, des variations ont été combinées pour constituer une stratégie nationale intégrée du logement.

19. Au cours des années 1970, des stratégies du logement dans de nombreux pays en développement étaient analogues à celles adoptées par les pays développés dans les années 50. Le logement social était l'approche prédominante, mais comportait quelques variations : les ensembles d'habitations construits par l'Etat, les unités d'habitations fortement subventionnées, et les contrôles des loyers pour rendre le logement locatif plus abordable. La fourniture de services publics importants met en évidence les besoins des gouvernements de pays nouvellement indépendants pour ce qui est de corriger les inégalités perpétuées par les anciens régimes coloniaux, et la force relative de leurs économies émergentes. Cependant, les subventions ont causé la distorsion des marchés immobiliers et n'ont pas souvent atteint les bénéficiaires auxquels elles étaient destinées, à savoir les citoyens pauvres. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires directs étaient des familles de classe moyenne et des fonctionnaires; alors que les citoyens pauvres faisaient l'objet d'évictions suivies de démolition. Du temps

de l'approche de la planification générale décrite plus haut, les établissements informels n'étaient pas reconnus et étaient considérés comme une lèpre urbaine qui défigurait le paysage de la ville moderne. Néanmoins, cette période a vu l'émergence d'organisations non gouvernementales qui ont pris la défense des citoyens pauvres.

20. Afin de remédier à la multiplication des établissements informels, les gouvernements plus progressistes recourraient soit au relogement soit à la démolition et au réaménagement. Ces deux stratégies étaient mues par des considérations économiques. Elles libéraient des terres qui avaient de la valeur aux fins de l'aménagement, ce qui à son tour avait un effet multiplicateur sur l'économie locale, en particulier dans le secteur de la construction. La réinstallation avait pour objet le relogement des citoyens pauvres dans de nouveaux ensembles situés à la périphérie des villes. Cette méthode s'est avérée coûteuse pour la population relogée et a affaibli les réseaux sociaux, augmenté les frais de voyage et eu raison des moyens informels de subsistance des citoyens pauvres. D'autre part, la démolition et le réaménagement ont donné lieu au relogement provisoire des habitants des taudis en attendant qu'ils aient des logements permanents, souvent dans des tours d'habitations. Les résultats étaient largement les mêmes que ceux de la réinstallation. Les tours d'habitations ne convenaient pas aux réseaux sociaux ou à la gestion de petites affaires à domicile. Enfin, les coûts élevés se sont avérés prohibitifs.

21. Dans les années 70, deux nouvelles approches ont été mises au point : les sites et services; et l'amélioration de l'aménagement urbain. Bien que conçues par les gouvernements, ces approches ont été largement promues dans des villes telles que Dakar, Djakarta et Lusaka. En appliquant la stratégie des sites et services, les gouvernements ont fourni l'infrastructure et les services de base, et les habitants ont investi dans la construction de logements. Dans certains cas, les maisons ont même été fournies, car la nécessité de mettre à disposition une certaine forme de logement ainsi que des parcelles viabilisées a été prise en compte. L'approche des sites et services était plus économique, donnait des résultats concrets et, dans certains cas, a contribué au développement des marchés de location informels, ce qui est devenu la forme dominante de logement pour les citoyens pauvres dans de nombreux pays.

22. Cependant, à certains autres égards, l'approche des sites et services s'est avérée moins efficace. La dimension des projets était insuffisante pour répondre à la croissance urbaine massive de l'époque. Le népotisme, la rénovation de logements par la classe moyenne et l'insistance sur la propriété immobilière et la récupération totale des coûts ont mis de nombreux projets hors de portée des citoyens pauvres. Il y avait un manque évident d'engagement politique pour répondre aux besoins des citoyens pauvres, dû en partie à l'émergence des stratégies de marché et d'incitation qui ont plaidé en faveur d'une approche non interventionniste de la part de l'Etat. Enfin, le manque d'aménagement des politiques et de réformes institutionnelles a empêché l'utilisation à grande échelle des avantages des plans ayant donné de bons résultats.

23. L'approche de l'amélioration de l'aménagement urbain a évolué parallèlement à celle des sites et services. L'amélioration de l'aménagement urbain s'est présentée sous deux formes : au niveau des quartiers et à l'échelle de la ville. L'amélioration de l'aménagement des villes a permis la fourniture d'un niveau minimum de services pour toute la ville, tels que la distribution de l'eau. Cette approche a élargi la gamme de services fournis, mais a sacrifié les économies d'échelle de l'approche englobante et quelquefois a consisté à creuser dans les mêmes routes pour installer différents services. En revanche, la rénovation des quartiers a offert aux citoyens pauvres un appui supplémentaire, sous forme d'accès aux prêts, à la sécurité d'occupation, à la formation et à d'autres biens collectifs. Cependant, les programmes sociaux avaient donné des résultats inégaux. Un effet durable des premiers programmes de sites et services et d'amélioration de l'aménagement urbain était que ceux-ci avaient donné une légitimité aux organisations communautaires émergentes qui ont défendu les intérêts des citoyens pauvres.

24. Au lendemain des politiques d'ajustement structurel du début des années 80, les gouvernements se sont retirés du secteur du logement et ont adopté une approche conforme à celle préconisée par la Banque mondiale, dans le cadre de laquelle les gouvernements ont fait appel au secteur privé en tant que moteur principal pour la fourniture de logements. L'appui spécifique à ce secteur a été axé sur l'administration foncière et le développement des institutions de financement du logement. Toutefois, vers la fin des années 80, on s'est rendu

compte qu'on était allé trop loin dans les mesures d'austérité et l'obstination de promouvoir les exportations. En 1987, la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 a été lancée, en promouvant une politique de facilitation qui a reconnu les possibilités qu'offrait la contribution du secteur privé, mais a été axée sur les questions sociales et a encouragé la prise de décision participative. Cela dit, de nombreux pays ont adopté des stratégies de logement qui n'ont jamais été appliquées faute de ressources humaines et financières. Le rôle des gouvernements étant limité dans les politiques de facilitation et étant donné l'accent mis dans cette approche sur les mesures de facilitation que le gouvernement doit adopter en faveur du secteur privé, les stratégies nationales ont pris de moins en moins compte du logement, et celui-ci ne faisait plus l'objet des débats sur le développement international.

25. En 1996, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul (Turquie), du 3 au 14 juin, a permis de faire des progrès marquants en vue de remettre la question de logement parmi les préoccupations internationales. Le Programme d'habitat adopté à Habitat II a encouragé la reconnaissance progressive du droit au logement au même titre que les droits culturels, politiques et économiques. Il a également souligné la nécessité de se loger à des coûts abordables, de permettre aux citoyens pauvres d'avoir accès aux terrains, de promouvoir la sécurité d'occupation et l'élimination de la pratique des évictions forcées. Qui plus est, les Etats membres se sont engagés à Istanbul à renforcer les partenariats, non seulement les partenariats public/privé mais également les alliances stratégiques entre les autorités locales et les organisations populaires comme moyen d'assurer un logement abordable pour tous. En dépit de l'accent évident qu'il a mis sur le droit des citoyens pauvres au logement, le Programme d'habitat a été considéré par certains militants comme une série de vœux pieux plutôt qu'un programme d'action réaliste, comme l'atteste l'absence au cours de la période de l'après Habitat II de stratégies de logement réellement favorables aux citoyens pauvres.

26. Les militants, les praticiens et les décideurs se sont efforcés ces dernières années de relancer une fois encore le programme de logement, mais cette fois-ci en définissant la sécurité d'occupation comme un aspect émotionnel qui, de par sa nature même, nécessite la participation directe des citoyens pauvres. La sécurité d'occupation – l'arrêt des évictions illégales et la disponibilité d'un régime d'occupation qui fait des habitants des taudis des citoyens des zones urbaines – est un point d'entrée stratégique aux stratégies de logement abordable et à l'amélioration de l'aménagement urbain qui peuvent permettre de s'attaquer de front aux relations dans les zones de taudis entre les propriétaires des constructions, les locataires et les autorités locales. Cela est particulièrement le cas dans les zones urbaines de l'Afrique subsaharienne où le loyer est très commercialisé et où les locataires forment une majorité de la population des établissements informels. L'accent mis sur les systèmes d'occupation favorables aux citoyens pauvres (droits d'occupation temporaire, accords de location, ainsi que le titre de pleine propriété) offre l'avantage supplémentaire de l'approche de *realpolitik* à l'amélioration de l'aménagement urbain. Cela permet de mettre à profit les pratiques existantes et les arrangements socio-politiques dans les établissements informels, en reconnaissant dans les habitants des taudis et leurs organisations de véritables partenaires de développement. Les initiatives en vue de la sécurité d'occupation ont été accélérées par le nombre d'évictions forcées violentes, sans recourir à un processus judiciaire digne de ce nom, et par le fait que des squatters prennent possession illégalement de terrains dans le cadre d'invasions des terres et par le fait que des personnes ayant une influence politique s'emparent de terrains.

III. LECONS TIREES DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DES APPROCHES EN MATIERE DE LOGEMENT

27. Une leçon particulièrement précieuse tirée des paragraphes ci-dessus est que ni le développement urbain ni les stratégies de logement n'ont été efficaces quant à bénéficier pleinement aux citoyens pauvres. Lorsque c'est le cas, leurs incidences positives n'ont pas pu suivre le rythme d'une urbanisation rapide. Lorsque des succès ont été obtenus, ils ont été souvent l'oeuvre de partenariats entre différents niveaux, impliquant divers acteurs agissant latéralement dans le cadre d'un processus négocié pour résoudre les conflits et réaliser les améliorations dans les conditions de vie et de travail des citoyens pauvres.

28. Plus précisément, au niveau local, les leçons ci-après ont été tirées :

a) Il y a lieu d'intégrer les stratégies de logement dans un cadre de gouvernance pour le développement urbain. De nouvelles formes de partenariats sont nécessaires entre les organisations populaires, les autorités locales, les organisations professionnelles et le secteur privé pour s'occuper des priorités des citoyens pauvres en matière de logement et de développement urbain.

b) La société civile et les citoyens pauvres doivent bénéficier du droit de participer au développement urbain. La promotion de ce droit n'est pas uniquement éthique, elle est également économiquement viable. En tant que véritables partenaires de développement, les citoyens pauvres libèrent leur potentiel de production et orientent les activités de développement d'une manière qui tient compte de la réalité sur le terrain. Leur contribution doit être reconnue comme une ressource vitale et intégrée à la planification et à la gestion urbaines.

c) Les citoyens doivent disposer de la capacité de participer efficacement. En l'absence de réseaux d'association d'habitants des taudis qui soient bien structurés et couvrent toute la ville, les citoyens pauvres ne peuvent pas participer de manière efficace. Pis encore, ils peuvent être vulnérables à la manipulation. Une solide capacité d'organisation, souvent fondée sur la mobilisation des ressources locales, renforce la qualité des partenariats des citoyens pauvres avec l'Etat et les acteurs autres que l'Etat;

d) Les autorités locales assument un rôle de facilitation qui nécessite le développement de nouvelles compétences dans des domaines tels que la négociation d'accords avec le secteur privé et la stimulation du développement économique local, le renforcement des aptitudes en matière de résolution des conflits et le renforcement des capacités des organisations communautaires;

e) La participation du secteur privé formel devrait être fondée sur l'engagement et non sur la charité. Les secteurs financiers et de construction ont besoin de combiner leurs forces et de partager les risques avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales en vue de mettre au point des produits et de fournir des services accessibles aux citoyens pauvres. Les autorités locales devraient faire des appels d'offre à l'intention des organisations non gouvernementales et au secteur privé informel pour l'exécution de services urbains;

f) Les initiatives prises en matière de renforcement des capacités doivent être conçues de façon à appuyer les processus locaux, mais doivent être également liées aux investissements induits dans l'infrastructure physique, l'aménagement des politiques et la réforme législative, qui contribuent à la réduction de la pauvreté urbaine.

29. Au niveau national, les leçons ci-après ont été tirées :

a) Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la mise au point des politiques et de la législation nationales visant à réduire la pauvreté urbaine. Celles-ci portent sur les plans directeurs nationaux relatifs aux terrains, au logement, à l'urbanisation et à l'assainissement des taudis. Elles doivent prendre en considération les mécanismes producteurs de recettes qui permettent aux autorités locales d'appliquer les stratégies de développement au profit des citoyens pauvres, qui reconnaissent explicitement la contribution des villes à la réduction de la pauvreté;

b) Ministères sectoriels – autorités locales, terres et logement – doivent prévoir des mécanismes pour la coopération de façon à faciliter, plutôt qu'à contrarier, les efforts déployés par les autorités locales pour assumer la responsabilité dans de nouveaux domaines de compétence. Cette démarche s'impose vu le caractère intégré et multisectoriel de la pauvreté urbaine;

c) Les pays ont suivi différentes voies dans leur traitement de la pauvreté urbaine. Les contextes nationaux particuliers doivent être pris en compte dans la conception des politiques et des stratégies.

30. Au niveau international, les leçons ci-après ont été tirées :

a) Les organisations internationales ont eu une influence considérable sur les méthodes et les initiatives prises au niveau national pour réduire la pauvreté dans de nombreux pays, et ce grâce à des prêts en faveur de réformes. Cela résulte en partie d'approches consultatives telles que l'utilisation de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. De telles initiatives tireraient davantage d'une participation plus grande et plus concrète de la société civile et des citoyens pauvres, et du fait d'accorder une plus grande place à la dimension urbaine de la pauvreté et son élimination;

b) De même, la pauvreté urbaine doit être l'élément central du Projet du millénaire, du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Processus commun d'évaluation nationale du PNUD;

c) Il y a lieu de mettre au point de nouveaux mécanismes pour servir et appuyer efficacement les initiatives des citoyens pauvres sans porter atteinte à la légitimité des gouvernements nationaux et des autorités locales, qui ont un rôle important à jouer dans la réduction de la pauvreté urbaine.

IV. APPROCHES NOVATRICES DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DES STRATEGIES DE LOGEMENT

31. Dans de nombreux cas, les leçons décrites plus haut sont appliquées dans le cadre d'approches novatrices de la gestion urbaine et de stratégies de logement. Le paragraphe ci-après en donne des exemples succincts aux niveaux local, national et international.

32. Au niveau local, les exemples en matière d'innovation comprennent notamment :

a) Le Fonds de financement de l'infrastructure dirigé par les communautés (CLIFF) qui a été conçu pour fournir un appui stratégique aux projets d'infrastructure et de logement entrepris par les collectivités locales, et qui se prêteraient à une utilisation à plus grande échelle. Ce fonds fournira des crédits de relais, des garanties et une assistance technique pour lancer des initiatives de réhabilitation urbaine de moyenne échelle. Il a pour but d'attirer des financements commerciaux, locaux et publics au profit de plans additionnels. Le CLIFF est actuellement expérimenté en Inde;

b) Le projet d'assainissement municipal de Mumbai (Inde) : la National Slum Dwellers Federation of India (Fédération nationale des habitants des taudis de l'Inde) et la Société pour la promotion du contrôle des ressources locales ont obtenu une offre de la Corporation municipale du grand Mumbai pour construire 300 toilettes communales dans des zones de taudis difficiles. Ces deux organisations ont construit les blocs de toilettes, créant un réseau d'assainissement pour 1 000 ménages, tout en mobilisant les habitants des taudis de la zone avoisinante pour entreprendre un ensemble d'initiatives d'assainissement. L'offre de la Corporation municipale démontre la capacité des alliances entre les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires pour ce qui est de fournir des services urbains de base encore plus efficacement que les autorités locales ou le secteur privé qui s'en occupaient précédemment;

c) Porto Alegre (Brésil) : un processus budgétaire participatif a été mis en place pour allouer 700 millions de dollars à titre d'investissements au cours de la décennie écoulée. La ville a été divisée en 16 zones, dont chacune a élu des représentants locaux pour faire partie des divers comités chargés d'examiner les anciens budgets et la programmation des futures dépenses. Cette méthode a démocratisé le processus budgétaire, permettant de faire en sorte que les investissements municipaux ne répondent pas uniquement aux besoins des résidents de la classe moyenne et de la classe aisée mais également à ceux des régions moins favorisées. C'est ainsi que la citoyenneté a été renforcée et que les habitants sont devenus plus disposés à payer des impôts;

d) Les initiatives jumelles à Hyderabad et Secunderbad (Inde) : ces deux villes jumelles sont à l'avant-garde des expériences tendant à mobiliser les possibilités offertes par l'Internet aux fins du développement, grâce à l'intégration de centres de services pour les citoyens. Ces centres sont des guichets uniques pour les principaux services publics, notamment pour le paiement de l'électricité, de l'eau et des taxes foncières; les demandes de permis et les inscriptions; la délivrance de certificats de naissance ou de décès et de documents relatifs aux charges; et l'évaluation des propriétés foncières et les permis de construction. La mesure dans laquelle l'Internet peut améliorer l'accès des citoyens pauvres aux renseignements municipaux essentiels sera évaluée avec un grand intérêt au cours des prochaines années.

33. Au niveau national, les exemples d'innovation comprennent notamment :

a) Le Bureau du développement communautaire urbain (Thaïlande) : ce Bureau gère un mécanisme de prêts pour les communautés urbaines pauvres. Le financement est fourni pour des petits projets qui renforcent la capacité des pauvres à obtenir des revenus stables, d'avoir accès au logement tout en bénéficiant de la sécurité d'occupation, et d'améliorer la qualité de l'infrastructure urbaine. Ce fonds est géré par les communautés locales de façon à ce que les ménages définissent leurs priorités, établissent des critères de prêt, fournissent des prêts et gèrent les remboursements. Plus récemment, un fonds communautaire pour l'environnement a été créé pour distribuer des prêts de l'ordre de 2 000 dollars en moyenne. Les prêts de ce montant ne pouvaient être gérés par l'administration centrale ou les organisations internationales et représentent un modèle important pour fournir directement une aide aux citoyens pauvres;

b) Le Fonds de transfert pour les autorités locales (Kenya) : le Ministère des autorités locales a créé un fonds pour permettre aux autorités locales d'améliorer la prestation de services pour leurs citoyens dans le cadre de ce qui est considéré comme une étape majeure pour un pays qui a historiquement été réticent à déléguer l'autorité. Chaque année, les autorités locales préparent un plan de prestation de services aux fins d'établir les priorités pour leurs allocations budgétaires, priorités qui sont reprises du document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté qui accorde une attention particulière à la prestation de services aux groupes à faible revenu. Ces plans doivent être établis dans le cadre d'un processus participatif auquel sont associés les organisations non gouvernementales, les groupes représentant les milieux d'affaires, et les habitants des taudis et leurs organisations;

c) Le Programme de lutte contre la pauvreté (Maroc) : lancé en 1998 par le Gouvernement, des plans d'action ont été formulés à Casablanca, Marrakech et Tanger et ont été axés sur trois domaines : la formation de revenus, l'accès au logement et aux services de base, et l'intégration sociale, une importante innovation a été l'expérimentation de nouvelles approches de gouvernance qui associent les groupes à un dialogue ouvert qui a été historiquement marginalisé et socialement exclu des processus de décisions municipaux;

d) L'affaire Grootboom (Afrique du Sud) : les habitants d'un quartier de squatters près de la ville du Cap qui avaient adressé des demandes en vue de bénéficier des programmes publics de logement, ont changé de tactique et occupé des terres domaniales en 1998. Ils en ont été évincés et leurs propriétés ont été détruites par des bulldozers. Dans l'intervalle, une autre communauté de squatters avait réoccupé les terres où elle vivait auparavant. Les membres de cette communauté se sont installés dans un terrain de sport et ont déposé une demande auprès de la municipalité en vue d'obtenir un logement et des services de base minimums. En 2000, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a décidé qu'assurer progressivement le droit au logement était une obligation qui incombait au Gouvernement, en particulier en faveur des citoyens pauvres. De façon plus générale, cette décision signifie que certains des droits de l'homme, au moins en Afrique du Sud, peuvent être appliqués sur décision judiciaire;

e) Le Forum urbain des Philippines : le Conseil de coordination du développement urbain et du logement des Philippines, le Ministère de l'intérieur et les autorités locales, la Ligue des villes des Philippines, la Fédération des populations sans abris des Philippines, le Colloque des citoyens pauvres, le Groupe consultatif du logement et des donateurs internationaux ont créé le Forum urbain pour promouvoir la

coordination du développement urbain. Ce Forum identifie les possibilités en matière de collaboration, et de partage de données d'expériences réussies. Il s'agit d'un important exemple de réflexion sur les questions urbaines et d'une collaboration intersectorielle et entre multiples parties prenantes. Le lancement efficace, en octobre 2002, des campagnes mondiales en faveur de la sécurité d'occupation et sur la gouvernance urbaine a mis en évidence les possibilités d'application des résultats du Forum, où un programme d'action national d'ensemble a été mis au point et des mesures d'application immédiates ont été prises. Un décret présidentiel a été pris, en vertu duquel les terrains vagues faisant partie des terres domaniales pouvaient être redistribués aux citoyens pauvres. Au cours de la réunion de suivi du lancement des deux campagnes, plusieurs autorités locales ont appliqué ledit décret en allouant des terres aux habitants des taudis et en cosignant avec les autorités locales et les représentants de la communauté des conventions à ce titre, démontrant ainsi la détermination des parties prenantes à aller de l'avant;

f) Statut des villes (Brésil) : en juillet 2001, le Brésil a adopté le statut des villes, élargissant les pouvoirs des villes pour ce qui est de gérer le développement urbain dans quatre domaines : la fourniture de recommandations relatives aux sections de la politique urbaine de la Constitution de 1988; la réglementation de l'utilisation des terres des zones urbaines; l'intégration des marchés fonciers, et ce aux fins de la lutte contre la ségrégation spatiale, de l'institutionnalisation de processus participatifs de planification urbaine; et de la promotion de processus de réglementation plus démocratiques en matière d'occupation des sols. Le statut est important en ce qu'il appuie une gestion municipale plus démocratique et rendant davantage de comptes, pourtant son application dépend d'une large mobilisation de la société brésilienne. La ville de Rio de Janeiro a entamé un programme ambitieux en faveur de la sécurité d'occupation (the Favela Bairro programme) en concédant des titres de propriété aux habitants des taudis. Sao Paulo a également entrepris un programme novateur destiné à protéger les citoyens pauvres contre les évictions violentes, grâce à un processus dans lequel l'administration locale joue le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les squatters. D'autres solutions sont proposées aux propriétaires telles que l'allègement des impôts et les «possibilités de construction» avantageuses dans d'autres zones, etc.;

g) Appliquer dans d'autres régions les projets réussis (Tanzanie) : mettant à profit dix ans d'expérience réussie d'un processus de planification participative, la Tanzanie intègre actuellement l'approche de la gestion et de la planification environnementales dans sa politique nationale de développement des établissements humains. Le projet qui a été mené à bien à Dar es Salaam est appliqué actuellement dans d'autres villes du pays;

h) La politique nationale en matière de taudis (Inde) : le Gouvernement indien s'efforce actuellement de sensibiliser les habitants au processus de formation des quartiers insalubres et aux solutions disponibles pour intégrer les taudis dans les zones urbaines. Il propose d'engager des réformes législatives et politiques pour assurer une amélioration de l'aménagement urbain de manière durable et mettre en place un cadre participatif national pour réaliser les objectifs de sa politique en la matière. Encore à l'état de projet, cette politique est importante à plusieurs égards, car elle reconnaît que les taudis font partie intégrante des zones urbaines et que tous les résidents dans ces zones devraient avoir accès à certains services de base minimums, quelque soit leur statut d'occupation. Elle travaille également à la promotion de l'égalité des sexes et est fondée sur les expériences acquises par les organisations communautaires. Evaluer l'efficacité de cette politique et de son application présente un intérêt considérable.

34. Au niveau international, les exemples d'innovation comprennent notamment :

a) La Slum/Shack Dwellers International (Organisation internationale des habitants de huttes-taudis) : il s'agit d'une organisation-cadre de fédérations d'habitants de taudis et de partenaires non gouvernementaux issus de douze pays d'Asie et d'Afrique. Elle a montré la voie en ce qui concerne le concept d'apprentissage horizontal, grâce auquel les habitants des taudis prennent eux-mêmes la responsabilité de créer chez les habitants des taudis et leurs organisations dans d'autres pays les capacités nécessaires pour revendiquer leur droit à un logement et des services adéquats par voie de négociation avec les autorités locales et les administrations nationales. Elle a réussi à influencer aussi les mesures de réduction de

la pauvreté prises par les principaux donateurs, notamment la Banque mondiale, pour les rendre mieux à même de répondre aux priorités et besoins des citoyens pauvres, et a joué un rôle de premier plan dans les campagnes mondiales en faveur de la sécurité d'occupation.

b) Politique de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux en matière de lutte contre la pauvreté urbaine : en 2000, cette organisation a adopté une nouvelle politique relative à son rôle dans l'élimination de la pauvreté. De façon sensible, cette politique reconnaît que l'exclusion sociale n'est pas uniquement injuste sur le plan moral et constitue une violation des droits de l'homme, mais qu'elle est également socialement préjudiciable et économiquement sans effet. Cette politique défend l'idée que toutes les autorités locales doivent adopter une stratégie de développement durable qui favorise de manière explicite l'inclusion sociale;

c) L'Alliance des villes : la Banque mondiale, l'ONU-HABITAT et dix organismes bilatéraux ont regroupé leurs forces pour promouvoir les stratégies de développement des villes et l'assainissement à grande échelle des quartiers insalubres en vue d'en faire bénéficier les citoyens pauvres. Les leçons tirées des méthodes antérieures ont été intégrées aux principes directeurs, notamment l'accent mis explicitement sur la lutte contre la pauvreté. L'Alliance des villes se distingue des projets isolés classiques en promouvant les programmes mis en oeuvre au niveau des villes et à l'échelle nationale et visant à appuyer les initiatives locales, en particulier là où les communautés pauvres ont à leur actif un capital social et ont créé des partenariats avec les pouvoirs publics, ainsi qu'à lier le renforcement des capacités à l'investissement induit;

d) Les campagnes mondiales en faveur de la sécurité d'occupation et sur la gouvernance urbaine : l'ONU-HABITAT et ses partenaires ont lancé deux campagnes mondiales dont l'objectif stratégique est la lutte contre la pauvreté urbaine. La sécurité d'occupation est promue en tant que mécanisme clé pour défendre les droits des citoyens pauvres et libérer leur potentiel de production, alors qu'une bonne gouvernance urbaine est considérée comme un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Ces deux campagnes réunissent des représentants des citoyens pauvres, des responsables municipaux, de l'Etat et des organismes d'appui extérieurs pour concevoir et mettre en oeuvre des plans nationaux en vue de promouvoir la sécurité d'occupation et une bonne gouvernance urbaine. Ces plans comprennent des programmes destinés à assainir les quartiers insalubres et les établissements informels, fondés sur des orientations et des mesures concrètes pour promouvoir une bonne gouvernance urbaine, ainsi que des programmes destinés à renforcer la capacité des organisations des citoyens pauvres et des autorités locales de promouvoir les stratégies de développement favorables aux citoyens pauvres;

e) Le Forum mondial urbain : en mai 2002, l'ONU-HABITAT a accueilli à Nairobi le premier Forum mondial urbain, qui a rassemblé plus de 1 200 participants venant de 80 pays, dont 500 étaient soit des habitants de taudis, soit des membres de leurs organisations. Faisant le départ avec les réunions intergouvernementales habituelles, ce Forum a remplacé les activités relatives à la négociation des accords par un dialogue franc et ouvert sur les questions pertinentes du développement urbain. Les dialogues ont porté sur la sécurité d'occupation et l'arrêt des évictions forcées, la décentralisation, le droit à la ville et des moyens et des plans pour assainir les taudis. Dans une série de dialogues tenus parallèlement au Forum, les participants se sont préparés pour le Sommet mondial pour le développement durable, en élaborant une stratégie pratique pour l'urbanisation durable;

f) Le Projet du Millénaire : ce projet a été établi par le Secrétaire général pour coordonner les efforts déployés par le système des Nations Unies en vue d'aider les Etats Membres à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire. L'Assemblée générale a conféré à l'ONU-HABITAT des responsabilités pour la mise en oeuvre de l'objectif 7 du but 11, à savoir avoir accompli d'ici 2020 «une amélioration importante des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis». Ce projet a mobilisé les habitants des taudis, les militants, les éducateurs, les praticiens et les décideurs dans le cadre d'une équipe spéciale qui se consacrera à la réalisation du but 11. Avec cette équipe spéciale et les réseaux représentés en son sein, l'ONU-HABITAT collabore avec les Etats Membres pour suivre et analyser les conditions des quartiers

insalubres et des établissements informels, mettre au point des instruments de sensibilisation et promouvoir les activités des programmes destinées à lutter contre la pauvreté urbaine.

V. QUESTIONS A EXAMINER PLUS AVANT

35. Alors que certaines des expériences décrites dans la section précédente sont encore dans les tous premiers stades de mise en œuvre, il est possible de souligner certaines questions à examiner plus avant par le Conseil d'administration :

a) Si l'abordabilité est la question clé pour les plus pauvres des citadins pauvres, quels modèles permettront de fournir des logements et des services urbains au même rythme que celui de l'urbanisation? Quelles stratégies peut-on adopter aux niveaux local et national pour améliorer l'accès des citadins pauvres aux logements de location? Quels systèmes de financement du logement sont à la disposition des pauvres et résistent aux chocs économiques?

b) Quels sont les obstacles qui empêchent les organisations communautaires et non gouvernementales de transposer ailleurs leurs initiatives et d'influencer les politiques nationales en matière de lutte contre la pauvreté urbaine?

c) Quels systèmes de gouvernance urbaine sont nécessaires pour appuyer les initiatives des citadins pauvres, en particulier pour l'application à grande échelle des initiatives efficaces? Quelles formes de partenariat public/privé peuvent permettre aux pauvres d'avoir accès de manière durable à l'infrastructure et à des services de base abordables, à l'échelle de la ville?

d) Quelles sont les implications des approches fondées sur les droits qui créent des droits en matière de logement pour les citadins pauvres pour les autorités locales et les administrations publiques? Comment compléter au mieux les approches fondées sur les droits par les stratégies afin d'améliorer la capacité des citadins pauvres de faire valoir leurs droits?

e) Quel rôle peuvent jouer les administrations publiques dans l'élaboration des politiques sociales et économiques, notamment celles relatives à la création d'emplois afin d'augmenter les choix de modes de subsistance des citadins pauvres? Comment mieux associer les pauvres et la société civile à la conception et la mise en œuvre de manière démocratique de ces politiques?

f) Comment les organisations internationales et bilatérales peuvent-elles contribuer plus efficacement à la lutte contre la pauvreté urbaine? Que peut-on faire pour promouvoir une coopération en matière de décentralisation du développement associant les municipalités et les communautés de façon plus directe?
